

Le ton monte entre concessionnaires auto et constructeurs

AUTOMOBILE

Mobilians, qui fédère les distributeurs, dénonce des changements de contrats.

Ils s'apparentent, selon l'organisation, à une « tentative de prédation » chez certains constructeurs.

Lionel Steinmann
@lionelsteinmann

Les relations entre les constructeurs automobiles et leurs concessionnaires n'ont jamais été simples. Mais elles se tendent singulièrement depuis ces derniers mois, du fait de la volonté de certaines marques de renégocier les contrats pour profiter d'une nouvelle réglementation européenne. Au point que Mobilians, l'organisation qui fédère les métiers de l'automobile, a tenu un point presse mercredi pour dénoncer une « tentative de prédation » de certains groupes.

Les responsables de Mobilians ont veillé à ne prononcer aucun nom, mais Stellantis et Volkswagen sont clairement dans le collimateur. Les deux constructeurs travaillent depuis plusieurs mois à

faire passer leur réseau de distribution du statut de concessionnaire à celui d'agent. Et comme l'a rapporté la presse spécialisée à plusieurs reprises, les discussions se passent mal.

Mobilians stigmatise « la mise en place de nouveaux contrats totalement déséquilibrés », qui seraient « au seul profit de certains constructeurs ». En devenant agents, les distributeurs n'auraient plus à financer les stocks comme aujourd'hui, ainsi que la plupart des frais commerciaux. En contrepartie, ils perdraient la liberté de fixer les prix.

Différentes sources d'inquiétude

Mais les professionnels redoutent également, en vrac, une rémunération trop faible sur la vente des modèles neufs, la captation des données clients, ou encore les velléités des constructeurs de mettre la main sur deux activités majeures pour leur équilibre économique : les voitures d'occasion et les pièces de rechange.

Francis Bartholomé, le président de Mobilians, ne conteste pas le droit des constructeurs à préférer les contrats d'agents, « mais pas en prenant à droite à gauche les choses qui les arrangent ». Référence claire à Volkswagen, qui a concocté un contrat d'« agent non genuine » à sa main. Xavier Horent, le délégué général, déplore de son côté un dialogue « tout sauf loyal et sincère ».

Les constructeurs, avance-t-il, « refusent de jouer cartes sur table et ne communiquent pas les principaux termes contractuels ». Il appelle à lever les clauses de confidentialité pour instiller de la transparence dans les négociations.

Une initiative législative

L'inquiétude est d'autant plus forte chez les distributeurs Stellantis que le préalable à la discussion a été une résiliation, l'an dernier, de tous les contrats en Europe, avec un délai de préavis de deux ans. « Cela a créé de l'inquiétude, et un certain nombre de réseaux ont été rendus disponibles pour signer avec les marques chinoises qui cherchent à s'implanter », relève Francis Bartholomé.

Stellantis et Volkswagen sont clairement dans le collimateur des distributeurs.

Mobilians n'a pas vocation à négocier à la place des distributeurs. L'organisation entend néanmoins intervenir au niveau législatif, pour compléter au niveau national les règlements européens, comme l'ont déjà fait l'Espagne, l'Italie ou la Belgique. Des contacts avec des parlementaires auraient déjà été pris. ■

La déconfiture de l'éolien terrestre se poursuit en Europe

ÉNERGIE

General Electric a présenté mardi aux instances européennes représentatives du personnel un plan de restructuration portant sur 570 postes en Europe.

Enrique Moreira
@EnriqueMoreira

L'éolien terrestre connaît des difficultés ces dernières semaines. Après le groupe germano-espagnol Siemens Gamesa, qui a annoncé, fin septembre, la suppression de 2.900 emplois (11 % de ses effectifs) au niveau mondial, c'est au tour de General Electric (GE) de réduire la voilure.

Le conglomérat américain a présenté mardi un plan de restructuration de son activité dans l'éolien terrestre en Europe. Il pourrait concerner « environ 570 postes dans toutes les fonctions et dans plusieurs pays », selon un courrier envoyé aux salariés par la direction de l'unité Onshore Wind. Au total, GE Renewable, la branche énergie renouvelable du groupe, n'emploie pas moins de 38.000 personnes dans le monde.

Des défis importants

« Cette proposition vise à rationaliser l'activité en fonction des réalités du marché et ne reflète pas le dévouement et le travail acharné de nos employés dans la région », assure GE dans une déclaration transmise aux « Echos ». Le groupe est surtout présent dans ce secteur en Allemagne et en Espagne, et très peu en France, où le gros des activités de GE Vernova porte surtout sur l'éolien en mer, explique une source proche du

dossier. Dans ce secteur, le groupe emploie environ 2.000 personnes, tandis que GE emploie 156 personnes dans l'éolien terrestre dans l'Hexagone, principalement sur des activités de maintenance du parc existant.

« Au cours des dernières années, l'activité éolienne terrestre de GE en Europe a été confrontée à une volatilité et à des défis importants », détaille le conglomérat américain dans sa lettre signée par Vic Abate, directeur technique de GE, et Sheri Hickok, patrons d'Onshore Wind, la branche dédiée à l'éolien terrestre. A l'instar de Siemens Gamesa, GE fait face à une baisse des commandes, et à une hausse des coûts des matières premières. Enfin, comme beaucoup d'industries, l'éolien terrestre fait face à des difficultés sur la chaîne d'approvisionnement, précise cette même source.

Un marché « trop petit »

« Notre activité européenne a enregistré des pertes importantes en 2021 et continue d'être non rentable en 2022 », ajoutent Vic Abate et Sheri Hickok. Toujours selon eux, les « perspectives commerciales restent difficiles » et « l'approche actuelle en Europe n'est pas durable ». Dans un entretien aux « Echos », en juillet dernier, le patron de Siemens Gamesa, Jochen Eickholt, affir-

mait, quant à lui, que « le marché européen de l'éolien est trop petit », accusant notamment un processus de délivrance des permis trop lent.

Une affirmation « surprenante » pour les syndicats. « Jusqu'à preuve du contraire, l'éolien se porte bien. Si les pays arrêtent le gaz, le charbon, le nucléaire... avec quoi produisent-ils de l'électricité ? » interroge Philippe Petitcolin, délégué syndical CFE-CGC. Selon lui, l'éolien « paye surtout le désengagement de GE de toutes les anciennes activités d'Alstom, d'ici à 2024 ». Ce portefeuille, désormais nommé « GE Vernova », regroupe les 13 unités énergétiques du conglomérat, dont les éléments du pôle énergie racheté à Alstom en 2014.

Au deuxième trimestre, GE a vu ses ventes pour les énergies renouvelables baisser de 23 %, à 3,1 milliards de dollars, et ce malgré un chiffre d'affaires de 18,6 milliards de dollars, en hausse de 2 % sur un an, porté par ses activités dans l'aéronautique. Le conglomérat, également présent dans la santé, ne donne pas le détail pour chacune de ses branches. La baisse des ventes de GE Renewable comprend donc ses activités dans l'hydraulique, l'éolien terrestre et maritime, ainsi que ses services d'entretien du réseau.

Lors de la présentation de ces résultats, GE expliquait toutefois « ne plus s'attendre » à une augmentation des bénéfices dans les énergies renouvelables au second semestre. Le conglomérat américain annonçait d'ores et déjà que sa branche énergies renouvelables prendrait « des mesures rapides » pour redresser cette activité. Présenté mardi au comité d'entreprise européen de GE Renewable Energy, le plan de restructuration de l'activité fera ensuite l'objet de consultations locales, pays par pays, comme le veut la réglementation. ■

« Les perspectives commerciales restent difficiles [...] et l'approche actuelle en Europe n'est pas durable. »

VIC ABATE ET SHERI HICKOKE
Direction d'Onshore Wind



Mobilians dénonce « la mise en place de nouveaux contrats totalement déséquilibrés » qui seraient « au seul profit de certains constructeurs ». Photo Fred Marvaux/RÉA

annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité
PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale relevant du code de l'environnement au titre des articles L.181-1 à L.181-4 concernant la modification de l'exploitation de ses installations de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques par la société CHIMIREC sur son site sis boulevard André Citroën à Aulnay-sous-Bois (93600)

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 2022-2795 du 10 octobre 2022, il sera procédé du mardi 8 novembre 2022 (9h) au mercredi 7 décembre 2022 (17h) inclus, soit une durée de 30 jours consécutifs, sur le territoire de la commune d'Aulnay-sous-Bois à une enquête publique régie par le code de l'environnement relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CHIMIREC, concernant la modification de l'exploitation de ses installations classées sur son site sis boulevard André Citroën à Aulnay-sous-Bois (93600). Les rubriques au titre des installations classées pour la protection de l'environnement concernées sont les suivantes : 3550 (A), 3510 (A), 2790-1 (A), 2718-1 (A), 2711-2 (DC), 2795-2 (DC), 2714-2 (DC) et 2716-2 (DC).

Le périmètre de l'enquête publique concerne les communes d'Aulnay-sous-Bois, Sevran, Villepinte, Le Blanc-Mesnil et Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis), et Gonesse, Roissy-en-France et Bonneuil-en-France (Val-d'Oise).

Les informations relatives au projet soumis à l'enquête peuvent être demandées auprès de la société CHIMIREC - Madame Valérie TAUZELLY, directrice QSE, 5, rue de L'Extension, 93440 Dugny.

Cette enquête est diligentée par une commission d'enquête constituée de Monsieur Marcel LINET, en qualité de président, de Madame Annie LE FEUVRE et de Madame Katarzyna KMONK, en qualité de membres titulaires.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Aulnay-sous-Bois, 14-16, boulevard Félix Faure à Aulnay-sous-Bois (93600).

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du support papier du dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés dans les lieux définis ci-dessous, afin que chacun puisse, aux heures habituelles d'ouverture au public, en prendre connaissance et éventuellement consigner ses observations, propositions ou/et contre-propositions :

Préfecture de la Seine-Saint-Denis

1 esplanade Jean Moulin, 93000 Bobigny

Mairie d'Aulnay-sous-Bois

Direction générale des services techniques, 14-16, bd Félix Faure, 93600 Aulnay-sous-Bois

Mairie du Blanc-Mesnil

1 place Gabriel Péri, 93150 Le Blanc-Mesnil

Mairie de Sevran

Pôle Urbain, 1 rue Henri Bequerel, 93270 Sevran

Mairie de Tremblay-en-France

Direction des services technique, 18 bd de l'Hôtel de Ville, 93290 Tremblay-en-France

Mairie de Villepinte

Service de l'urbanisme et de l'aménagement, 16/32 avenue Paul Vaillant Couturier, 93240 Villepinte

Mairie de Bonneuil-en-France

15 rue de Gonesse, 95500 Bonneuil-en-France

Mairie de Gonesse

Direction de l'aménagement urbain, 4 place du Général de Gaulle, 95500 Gonesse

Mairie de Roissy-en-France

Service de l'urbanisme, 40 avenue Charles de Gaulle, 95700 Roissy-en-France

Le dossier soumis à l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, du lundi au vendredi de 9 h à 16 h, après prise de rendez-vous au 01 84 21 27 60. Une version numérique du dossier est également consultable sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/Consultations-publiques/Dossiers-ICPE>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique ainsi que des observations et propositions du public auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement - 1 esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex - pref-enquetes-publiques-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr)

Chacun peut également adresser ses observations écrites à la commission d'enquête par courrier libellé comme suit :

Monsieur le président de la commission d'enquête / Enquête publique « CHIMIREC », Mairie d'Aulnay-sous-Bois, centre administratif - Direction de l'urbanisme, 14-16, boulevard Félix Faure à Aulnay-sous-Bois (93600)

Elles sont annexées sans délai au registre d'enquête du lieu de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par voie électronique sur un registre dématérialisé et sécurisé ouvert du 8 novembre 2022 à 9 h jusqu'au 7 décembre 2022 à 17 h accessible du site dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <http://chimirec-aulnay-sous-bois.enquetepublique.net>

Chacun peut également adresser ses observations au commissaire enquêteur par courrier électronique à l'adresse suivante : chimirec-aulnay-sous-bois@enquetepublique.net

Les observations, propositions et contre-propositions transmises par voie électronique (registre ou courriel) seront consultables par le public sur le site internet mentionné ci-dessus. Une version minimisée de l'ensemble de ces observations sera également annexée au registre d'enquête mis à disposition au lieu de l'enquête à la mairie d'Aulnay-sous-Bois.

La commission d'enquête se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux de permanence, dates et horaires suivants :

Mairie d'Aulnay-sous-Bois

Centre administratif

Direction de l'urbanisme

14-16, boulevard Félix Faure

93600 Aulnay-sous-Bois

Mardi 8 novembre 2022 de 9h00 à 12h00

Samedi 19 novembre 2022 de 9h00 à 12h00

Mercredi 7 décembre 2022 de 14h00 à 17h00

Mairie de Le Blanc-Mesnil

1 place Gabriel Péri

93150 Le Blanc-Mesnil

Jeudi 10 novembre 2022 de 14h00 à 17h00

Mairie de Sevran

Pôle Urbain

1, rue Henri Bequerel

93270 Sevran

Jeudi 17 novembre 2022 de 14h00 à 17h00

Mercredi 30 novembre 2022 de 9h00 à 12h00

Mairie de Tremblay-en-France

Direction des services techniques

Division de l'urbanisme foncier/Permis de construire

18, boulevard de l'Hôtel de Ville

93290 Tremblay-en-France

Lundi 5 décembre 2022 de 14h00 à 17h00

Mairie de Villepinte

Service de l'urbanisme et de l'aménagement

16/32, avenue Paul Vaillant Couturier

93240 Villepinte

Mercredi 16 novembre 2022 de 9h00 à 12h00

Vendredi 2 décembre 2022 de 14h00 à 17h00

Mairie de Bonneuil-en-France

15, rue de Gonesse

95500 Bonneuil-en-France

Jeudi 10 novembre 2022 de 9h00 à 12h00

Mardi 6 décembre 2022 de 9h00 à 12h00

Mairie de Gonesse

Direction de l'aménagement urbain

4, place du Général de Gaulle

95500 Gonesse

Lundi 14 novembre 2022 de 9h00 à 12h00

Mardi 29 novembre 2022 de 14h00 à 17h00

Mairie de Roissy-en-France

Service de l'urbanisme

40, avenue Charles de Gaulle

95700 Roissy-en-France

Lundi 21 novembre 2022 de 14h00 à 17h00

La copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sont consultables pendant un an sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis : <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/Consultations-publiques/Dossiers-ICPE>, ainsi que sur le site internet dédié à l'enquête : <http://chimirec-aulnay-sous-bois.enquetepublique.net>

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure sera prise par arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis, assorti du respect de prescriptions prises au titre du code de l'environnement, ou le refus d'autorisation, au bénéfice de la société CHIMIREC pour son site installé à Aulnay-sous-Bois.

EP 22-495 / contact@publilgal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.